

# Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny

---

---

L'Islet, le 10 mai 2005

**212**

**DQ17.1**

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement  
sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

**MRC L'Islet**

**6212-03-045**

Madame Suzanne Bouchard  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec, (Québec)  
G1R 6A6

**OBJET :**      Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-  
de-Lessard.

---

Madame,

Pour faire suite à votre lettre du 9 mai 2005, voici un historique bref et précis des démarches entreprises par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles (RIGDSAG) relativement aux différentes étapes du projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique.

- 22 juin 2001 :            Identification des sites potentiels.- Rapport d'étape 1.
- Novembre 2001 :        Étude détaillée des sites retenus. – Rapport d'étape 2.
- 13 décembre 2001 :    Demande d'autorisation à la CPTAQ d'acquérir et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins d'agrandissement d'un LES.
- 15 mai 2002 :           Refus de la CPTAQ de faire droit à la demande d'autorisation visant l'agrandissement du LES dans le prolongement du site existant.
- 21 mai 2002 :           Décision de la RIGDSAG de ne pas aller en appel du jugement de la CPTAQ.
- 12 octobre 2002 :     Le décret constituant la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny (RIGMRIM) est entré en vigueur le jour de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

# Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet–Montmagny

---

---

- 5 mars 2003 : Dépôt du document « Analyse de scénarios d'élimination des matières résiduelles ». ( Mise en place d'un LET régional ou transbordement vers un site externe).
- 4 juin 2003 : Présentation du document « Recherche complémentaire d'un site pour l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique.
- Juillet 2003 : Acceptation de la proposition de BPR Groupe-conseil de procéder à l'étude d'impact environnementale en débutant par l'étude du cours d'eau récepteur afin que le MENV puisse établir les objectifs environnementaux de rejets (OER) à atteindre dès le début de l'étude.
- 9 septembre 2003 : Une visite du site retenu a été faite avec les intervenants du MENV, de BPR Groupe-conseil et le président et vice-président de la RIGMRIM.
- 8 octobre 2003 : BPR Groupe-conseil et Madame Nancy Bernier, analyste des projets environnementaux au MENV sont venus présenter aux administrateurs de la RIGMRIM les OER que celle-ci aura à respecter concernant le cours d'eau récepteur.

Considérant la faisabilité technique de l'atteinte des OER, la RIGMRIM a décidé de continuer l'étude d'impact pour l'établissement et l'exploitation d'un futur LET.

En espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

**Régie intermunicipale de gestion  
des matières résiduelles de L'Islet-  
Montmagny**

---

**MARTINE FORTIN, sec.-trés.**

MF/j